

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Don de Mme, M.: F.J.C. Distribution

La somme de : 20€

à : 7 annes

le : 15 / 11 / 2025

REÇU N° 0102329

MISE EN GARDE : Seuls les Sapeurs-Pompiers en tenue et remettant un reçu signé sont autorisés à présenter les calendriers. En cas de doute, nous joindre au centre de secours. Offert par l'AST Edouard Pompiers : www.ast-pompiers.fr